

## MARIE-CLAUDE VARAILLAS

## SENATRICE DE LA DORDOGNE

VICE-PRESIDENTE
COMMISSION D'AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE ET DU
DEVELOPPEMENT DURABLE

MEMBRE DE LA DELEGATION AU DROIT DES FEMMES

## CONSEILLERE DEPARTEMENTALE

CANTON ISLE MANOIRE

Madame Marie-Claude VARAILLAS attire l'attention de Monsieur le Ministre délégué chargé de la ville et du logement sur la situation des enfants sans-abris et sur les moyens mis en place par le Gouvernement pour y mettre un terme.

Aujourd'hui en France, sixième puissance économique mondiale et pays signataire de la Convention internationale des droits de l'enfant, 50 000 enfants vivent sans domicile fixe. Parmi eux, selon la Fondation Abbé Pierre et la Fédération des acteurs de la solidarité, plus de 1000 dorment dehors chaque nuit et vont à l'école chaque matin. Les temps scolaires sont alors leur dernier lieu de protection qui les préserve de la violence de la société et leur font échapper pour quelques heures à leur terrible quotidien.

Ces enfants et leurs familles se retrouvent en situation de grande vulnérabilité du fait du manque de solution d'hébergement. Les associations d'aide à l'hébergement constatent qu'ils sont pour beaucoup issus de familles monoparentales, souvent migrantes, exclues de tout dispositif d'aide au logement ou d'hébergement d'urgence.

Il s'agit d'une atteinte à l'ensemble des droits fondamentaux de l'enfant puisque sans domicile, ils n'ont pas accès à l'éducation, à la santé, tout simplement à la dignité. Ces situations aux conséquences dramatiques et traumatisantes sont indignes de la République.

Face à ces constats le 15 novembre dernier, 43 élus de grandes villes ont alerté la Première ministre sur la saturation des places d'hébergement dans les villes et l'augmentation du nombre d'enfants à la rue.

Le sans-abrisme est la pointe aiguë de problèmes plus larges, que sont le mal logement et la pauvreté, qui concernent respectivement 4 et 9 millions de personnes dans notre pays. La crise actuelle rappelle la nécessité de trouver des solutions pérennes en matière de logement, droit à valeur constitutionnelle.

C'est pourquoi elle lui demande quelles mesures le gouvernement entend mettre en œuvre pour renforcer les politiques de logement d'urgence et répondre à l'objectif affiché par le Président de la République en 2017 de résoudre totalement le sans-abrisme.